



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 3 février 2020 à 19 h 00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4 : Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5 : Monsieur Daniel Pitre

Est absente avec motivation : Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 9 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Monsieur le Maire, Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

BONS COUPS DU MOIS:

023-2020

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS :

1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.0 **PROCÈS-VERBAUX**

3.0 **ADMINISTRATION FINANCE**

3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 3 février 2020

Annexe 3.1

3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 3 février 2020

Annexe 3.2

3.3 Règlement numéro 204-2020 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, autres tarifs et autres redevances pour l'année 2020 – Adoption

Annexe 3.3


3.4 Règlement numéro 205-2020 créant une réserve à des fins d'investissement dans le développement économique de la Ville de Danville – Adoption

Annexe 3.4



No de résolution
ou annotation

3.5	Règlement numéro 206-2020 créant une réserve à des fins d'investissement dans les infrastructures de la Ville de Danville – Adoption	Annexe 3.5
3.6	Aréna Connie Dion – Investissements de rénovation – Participation	
3.7	OMH des Sources – Contribution initiale pour 2020 – Information	Annexe 3.7
4.0	<u>ADMINISTRATION DIVERS</u>	
4.1	Vente pour taxes – Actes translatifs de propriété - Autorisation de signature des actes de vente	
4.2	Lot 4 835 133 – Achat – Autorisation de signature de l'acte de vente	
4.3	Politique culturelle de Danville – Appel de projets – Autorisation et calendrier	Annexe 4.3
5.0	<u>ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</u>	
5.1	Employé numéro 0263 – Évaluation de la probation	Annexe 5.1
5.2	Employé numéro 0266 – Évaluation de la probation	Annexe 5.1
5.3	Employé numéro 0262 – Évaluation de la probation	Annexe 5.1
5.4	Pompier – Embauche – Autorisation	Annexe 5.4
	<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
6.0	<u>TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
6.1	MRC des Sources – Formations par Copernic – Appui	Annexe 6.1
7.0	<u>URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</u>	
7.1	Rapport des permis émis pour le mois de janvier 2020	Annexe 7.1
7.2	Copernic – Rapport de relevé sanitaire 2019 – Dépôt	Annexe 7.2
7.3	Copernic – Mandat de relevé sanitaire 2020 – Autorisation	
8.0	<u>SERVICE INCENDIE</u>	
8.1	Rapport incendie – 2019	Annexe 8.1
8.2	610, route 116 – Mise à feu – Autorisation	Annexe 8.2
9.0	<u>DEMANDES DIVERSES</u>	
9.1	Stratégie Jeunesse des Sources – Participation – Autorisation	Annexe 9.1
9.2	Place aux jeunes – Dîner-Réseautage – 1 ^{er} mars à 11h30 à La Mara – Invitation	Annexe 9.2
9.3	Festival Country de Danville – Demande de commandites	Annexe 9.3
9.4	Société de généalogie du Québec – Utilisation de nos armoiries – Autorisation	Annexe 9.4
9.5	FQM – Forum des communautés forestières – Invitation – 19 février 2020	Annexe 9.5
9.6	Maison de NANA – Projet Je reste positif – Demande d'aide financière	Annexe 9.6
9.7	Chevaliers de Colomb – Demande d'aide financière pour 2020 – Autorisation	Annexe 9.7
9.8	Régie des Alcools, des courses et des jeux – Restaurant du Roi – Position	Annexe 9.8
9.9	Corporation de développement de l'Étang Burbank – Calendrier d'évènements – Acceptation	Annexe 9.9
9.10	Gala du Phénix – Participation de la Ville – Acceptation	Annexe 9.10
9.11	Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec – Information sur l'évaluation Foncière _ rencontre avec JP Cadrin – Invitation – 17 février 2020 à 19 h	Annexe 9.11
9.12	Alliance Magnésium – Visite des lieux – MRC des Sources – Invitation – 5 février 2020 à 18 heures	Annexe 9.12
9.13	Club de Judo Asbestos-Danville – Demande d'aide financière – Décision	Annexe 9.13
	<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
10.0	<u>CORRESPONDANCE</u>	
10.1	Association de fibromyalgie de l'Estrie – Activités et services	Annexe 10.1
10.2	Chevaliers de Colomb – Conseil 3322 – Remerciements	Annexe 10.2
10.3	Club Select Danville – Asbestos – Remerciements	Annexe 10.3
10.4	Tous ensemble pour la communauté anglophone – Invitation - 18 février 2020 à Richmond	Annexe 10.4
10.5	Guide à l'intention des Communautés bleues	Annexe 10.5
10.6	Jour du Drapeau national du Canada – 15 février 2020	Annexe 10.6
10.7	La passation des boutons – Centre Mgr Thibault – 15 février de 9h30 à 15 hres	Annexe 10.7
10.8	DIRA – Capsule de janvier 2020	Annexe 10.8
10.9	Tourisme des Sources – Nouvelles janvier 2020	Annexe 10.9
10.10	UPA – Demande d'appui – Fiscalité agricole - En attente position MRC	Annexe 10.10
10.11	Cœurs de villes et villages – Forum 2020 – 18 février 2020 à Québec – Invitation	Annexe 10.11
10.12	Journée de la persévérance scolaire – Show avec Hugues Grimard – 17 février 9h30 à 11h à Sherbrooke	Annexe 10.12

 No de résolution ou annotation	<p>11.0 <u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u></p> <p>11.1 Rapport de Michel Plourde, Maire</p> <p>11.2 Rapport de monsieur Simon Chênevert, conseiller</p> <p>11.3 Rapport de monsieur Daniel Pitre</p> <p>11.4 Rapport de madame Nathalie Boissé</p> <p>11.5 Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne</p> <p>12.0 <u>VARIA</u></p> <p>13.0 <u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u></p> <p>13.1 Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 17 février 2020 à 19 heures</p> <p><u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u></p> <p><u>MOT DE FERMETURE</u></p> <p><u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u></p>	<p>Annexe 11.1</p> <p>Annexe 11.2</p> <p>Annexe 11.3</p> <p>Annexe 11.4</p> <p>Annexe 11.5</p> <p>ADOPTÉE</p>
	<p>2.0 <u>PROCÈS-VERBAUX</u></p> <p>Aucun procès-verbal n'est prêt à être vérifié et approuvé.</p>	
	<p>3.0 <u>ADMINISTRATION FINANCE</u></p>	
<p>024-2020</p>	<p>3.1 <u>Adoption de la liste des comptes à payer au 3 février 2020</u></p> <p>CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard; Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 246 988.70 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p>	<p>ADOPTÉE</p>
<p>025-2020</p>	<p>3.2 <u>Adoption de la liste des chèques émis au 20 janvier 2020</u></p> <p>CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 31 janvier 2020 transmise aux membres du conseil;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre; Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la liste des chèques émis au 31 janvier 2020 telle que soumise au montant de 39 563.81 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.</p> <p><u>Certificat de disponibilité budgétaire</u></p> <p>Je, soussignée secrétaire-trésorière de la Ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes de la ville de Danville au 3 février 2020.</p> <p>_____ Josée Vendette, secrétaire-trésorière</p>	<p>ADOPTÉE</p>
<p>026-2020</p>	<p>3.3 <u>Règlement numéro 204-2020 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, autres tarifs et autres redevances pour l'année 2020 – Adoption</u></p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement établit les taux de taxes, de compensations et autres tarifs et autres redevances pour l'année 2020.</p> <p>CONSIDÉRANT QUE par ce règlement, la Ville de Danville crée deux nouvelles taxes. Une taxe dédiée à une réserve aux fins de développement économique représentant 1/20 du taux de base et une taxe dédiée à une réserve aux fins d'infrastructures municipales représentant 1/8 du taux de base;</p>	



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par monsieur Jean-Guy Dionne le 20 janvier 2020 concernant le Règlement numéro 204-2020 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, autres tarifs et autres redevances pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet de règlement a également été effectuée à cette date;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle taxation a été créée principalement pour les choses suivantes : routes, rues, fossés, trottoirs et signalisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement n'a pas été modifié depuis l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard;
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 204-2020 décrétant l'imposition des taux de taxes, compensations, autres tarifs et autres redevances pour l'année 2020 tel que proposé.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

027-2020

3.4 Règlement numéro 205-2020 créant une réserve à des fins d'investissements dans le développement économique de la Ville de Danville – Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire créer une réserve financière pour pourvoir aux dépenses nécessaires pour :

- Favoriser l'implantation et l'expansion industrielle, commerciale, économique d'entreprises sur le territoire de la Ville de Danville;
- Faire connaître aux résidents et étrangers les avantages industriels et les possibilités commerciales de la Ville de Danville et de son territoire;
- Promouvoir le territoire de la Ville de Danville à des fins de prospection commerciale et industrielle;
- Financer les études requises pour atteindre ses fins;

CONSIDÉRANT QUE les sommes perçues par le biais de la nouvelle taxe sur le développement économique de la Ville de Danville et non dépensées dans l'année seront versées dans cette réserve;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par monsieur Jean-Guy Laroche le 20 janvier 2020 à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 205-2020 créant une réserve financière à des fins d'investissements dans le développement économique de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet de règlement a également été effectuée à cette date;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement n'a pas été modifié depuis l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert;
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement numéro 205-2020 créant une réserve à des fins d'investissements dans le développement économique de la Ville de Danville tel que proposé.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


ADOPTÉE

028-2020

3.5 Règlement numéro 206-2020 créant une réserve à des fins d'investissements dans les infrastructures de la Ville de Danville – Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire créer une réserve financière pour pourvoir aux dépenses nécessaires pour :

- Le financement de dépenses relatives à l'entretien et l'amélioration des infrastructures municipales à savoir notamment mais non limitativement les routes, les rues, les fossés, les trottoirs et la signalisation;
- L'aménagement et l'entretien des parcs et autres espaces publics de la Ville de Danville;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE les sommes perçues par le biais de la nouvelle taxe d'infrastructures de la Ville de Danville et non dépensées dans l'année seront versées dans cette réserve;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné par madame Nathalie Boissé le 20 janvier 2020 à l'effet qu'elle-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 206-2020 créant une réserve financière à des fins d'investissements dans les infrastructures de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la présentation du projet de règlement a également été effectuée à cette date;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement n'a pas été modifié depuis l'avis de motion;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne; Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le Règlement numéro 206-2020 créant une réserve à des fins d'investissements dans les infrastructures de la Ville de Danville tel que proposé.</p> <p>Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>029-2020</p>	<p>3.6 Aréna Connie Dion – Investissements de rénovation – Participation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est partenaire financier avec la Ville d'Asbestos pour les dépenses de financement et d'entretien de l'Aréna Connie-Dion;</p> <p>CONSIDÉRANT le projet de modernisation déposé par le conseil d'administration de l'aréna;</p> <p>CONSIDÉRANT les priorités d'intervention établies par les villes d'Asbestos et de Danville et le conseil d'administration;</p> <p>CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir de l'aide financière pour réaliser ce projet de rénovation;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il est primordial de mettre à niveau le système électrique, de réparer la toiture, de mettre à niveau la salle mécanique en plus d'effectuer des travaux de câblage et de tuyauterie;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont évalués à plus ou moins 400 000 \$;</p> <p>CONSIDÉRANT la pertinence de déposer une demande d'aide financière auprès des différents programmes disponibles notamment le <i>Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS- EBI)</i>;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est disposée à contribuer financièrement aux travaux ci-avant mentionnés jusqu'à concurrence d'une somme de 31 120 \$ représentant 1/3 du solde des dépenses à réaliser suivant le nouveau montage financier proposé suite aux discussions tenues entre les parties;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPUYER le projet de rénovation de l'Aréna Connie-Dion proposé;</p> <p>D'APPUYER le conseil d'administration de l'Aréna Connie-Dion dans le cadre du dépôt d'une demande d'aide financière auprès des programmes disponibles notamment le <i>Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS- EBI)</i>;</p> <p>DE CONFIRMER la participation financière de la Ville de Danville audit projet de rénovation à raison d'un tiers des dépenses encourues jusqu'à concurrence d'une somme de 31 120 \$.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>030-2020</p>	<p>3.7 OMH des Sources – Contribution initiale pour 2020 – Adoption du budget</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit, en vertu de l'entente de gestion intervenue avec la Société d'habitation du Québec lors de la construction de l'office municipal d'habitation de Danville contribuer au déficit d'opération à raison de 10% du déficit annuel;</p> <p>CONSIDÉRANT le budget annuel 2020 approuvé par la Société d'habitation du Québec;</p>



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le déficit anticipé est de 26 838 \$ et qu'en conséquence, la contribution municipale à verser par la Ville de Danville représente une somme de 2 684 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER le budget 2020 soumis par l'Office municipal d'habitation des Sources comprenant des revenus estimés à 58 926 \$ et des dépenses estimées à 85 764 \$, laissant un déficit estimé de 26 838 \$.

DE VERSER à l'OMH des Sources une somme de 2 684 \$ représentant 10 % dudit déficit.

ADOPTÉE

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

031-2020

4.1 Vente pour taxes – Actes translatifs de propriété – Autorisation de signature des actes de vente

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à la mise en vente de propriété pour défaut de paiement des taxes municipales le 11 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette vente de propriété pour défaut de paiement des taxes municipales, la Ville de Danville s'est portée adjudicataire des propriétés suivantes :

- Lot 4 079 157
- Lot 3 172 601
- Lot 4 835 528
- Lot 4 835 224

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucun exercice de droit de retrait dans ces dossiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer les actes translatifs de propriété;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER Me Serge Chagnon, notaire, pour préparer les actes translatifs de propriété faisant suite à l'adjudication des lots 4 079 157, 3 172 601, 4 835 528 et 4 835 224 à la Ville de Danville lors de la vente pour défaut de paiement des taxes tenue le 11 août 2016.

D'AUTORISER madame Josée Vendette à signer lesdits actes translatifs de propriété pour et au nom de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

032-2020

4.2 Lot 4 835 148 – Achat – Autorisation de signature de l'acte de vente

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a signé une promesse d'achat du lot 4 835 148 en contrepartie du versement d'une somme de 40 000 \$ plus les taxes applicables en date du 28 janvier 2020 après avoir été dûment autorisée pour ce faire par la résolution numéro 16-2020 adoptée par la Ville de Danville lors de la séance du 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT les déclarations du vendeur effectuées en date du 22 octobre 2019 et contresignées par la directrice générale de la Ville de Danville en date du 29 janvier 2020;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la promesse d'achat signée par les représentants de MFJ Recycle Inc. en date du 29 janvier 2020;


CONSIDÉRANT QU'en vertu des négociations tenues entre les parties, l'acte de transfert de propriété doit être signé le ou avant le 15 février 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater Me Serge Chagnon, notaire, pour instrumenter ledit transfert de propriété;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner le signataire à l'acte translatif de propriété pour la Ville de Danville;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER Me Serge Chagnon, notaire, pour préparer l'acte translatif de propriété relatif au lot 4 835 148.

 <p>No de résolution ou annotation</p> <p>033-2020</p>	<p>D'AUTORISER madame Josée Vendette à signer ledit acte translatif de propriété pour et au nom de la Ville de Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p> <p>4.3 Politique culturelle de la Ville de Danville – Appel de projets – Autorisation et calendrier</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à l'adoption de la Politique culturelle de la Ville de Danville par la résolution numéro 303-2019 datant du 24 septembre 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire procéder à un appel de projets pour l'année 2020;</p> <p>CONSIDÉRANT le projet de calendrier proposé;</p> <p>CONSIDÉRANT les paramètres de l'appel de projets soumis;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE LANCER un appel de projets pour des initiatives en développement culturel pour l'année 2020;</p> <p>D'ACCEPTER les paramètres de cet appel de projets suivant ce que proposé.</p> <p>DE DONNER jusqu'au 10 avril 2020 aux organismes intéressés pour déposer leur projet à la Ville de Danville.</p> <p>DE DIFFUSER les modalités de cet appel de projet à la population.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p>
<p>034-2020</p>	<p>5.1 Employé numéro 0263 – Évaluation de la probation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à l'embauche de l'employé numéro 0263 à titre d'opérateur journalier en date du 22 juillet 2019 et que cette embauche a été ratifiée par l'adoption de la résolution numéro 247-2019 datée du 5 août 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu de la convention collective en vigueur, l'employé fut soumis à une période de probation de 1200 heures effectivement travaillées;</p> <p>CONSIDÉRANT l'évaluation dudit employé effectuée par le conseiller responsable de la voirie, le coordonnateur des travaux publics, l'acheteur et la directrice générale;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE CONFIRMER la réussite de la période de probation de l'employé numéro 0263.</p> <p>DE CONFIRMER la permanence de l'employé numéro 0263 dès la réalisation des heures travaillées exigées par la convention collective.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>035-2020</p>	<p>5.2 Employé numéro 0266 – Évaluation de la probation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à l'embauche de l'employé numéro 0266 à titre d'opérateur journalier en date du 5 août 2019 par l'adoption de la résolution numéro 247-2019 datée du 5 août 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu de la convention collective en vigueur, l'employé fut soumis à une période de probation de 1200 heures effectivement travaillées;</p> <p>CONSIDÉRANT l'évaluation dudit employé effectuée par le conseiller responsable de la voirie, le coordonnateur des travaux publics, l'acheteur et la directrice générale;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE CONFIRMER la réussite de la période de probation de l'employé numéro 0266.</p>



No de résolution
ou annotation

036-2020

DE CONFIRMER la permanence de l'employé numéro 0266 dès la réalisation des heures travaillées exigées par la convention collective.

ADOPTÉE

5.3 Employé numéro 0262 – Évaluation de la probation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a procédé à l'embauche de l'employé numéro 0262 à titre d'inspectrice et de consultante en urbaniste en date du 5 août 2019 par l'adoption de la résolution numéro 222-2019 datée du 5 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette employée a été embauchée pour combler le congé sans solde de l'employé numéro 0047 autorisé en date du 8 avril 2019 par la résolution numéro 118-2019;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'entente sur les conditions générales d'emploi et la rémunération du personnel-cadre de la Ville de Danville en vigueur, l'employée fut soumise à une période de probation de 190 jours à compter de l'entrée en fonction;

CONSIDÉRANT l'évaluation de ladite employée effectuée par les membres du conseil siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme et la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

DE CONFIRMER la réussite de la période de probation de l'employé numéro 0262.

DE CONFIRMER le maintien à l'emploi de l'employé numéro 0262, le temps du remplacement du congé sans solde de l'employé numéro 0047.

ADOPTÉE

037-2020

5.4 Pompier – Embauche – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service d'incendie a procédé à l'embauche de monsieur Michael Lambert, à titre de recrue pompier en date du 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche doit être ratifiée par les membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

DE RATIFIER la nomination de monsieur Michael Lambert, à titre de recrue pompier en date du 2 décembre 2019.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

038-2020

6.1 MRC des Sources – Formation par Copernic - Appui

CONSIDÉRANT les projets de formations proposés par la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs aux employés des municipalités du bassin versant des trois-Lacs;


CONSIDÉRANT QUE ces formations seraient admissibles à un programme de subvention offert par Copernic;


CONSIDÉRANT QUE la contribution des municipalités serait de 200 \$;


CONSIDÉRANT QUE ces formations visent à améliorer les interventions du milieu pour améliorer la qualité de l'eau des Trois-lacs et des cours d'eau qui s'y rattachent;

CONSIDÉRANT QUE les projets de formations seront un plus pour les employés municipaux;

CONSIDÉRANT la demande d'appui formulée par la MRC des Sources;

 No de résolution ou annotation	<p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPUYER la demande de subvention déposée par la MRC des Sources pour la tenue des formations sur la gestion des sols et la gestion de l'eau.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à confirmer l'appui de la Ville de Danville à ces projets;</p> <p>D'AUTORISER le versement des sommes requises lors de la tenue des formations subventionnées par ce projet.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</p>
	<p>7.1 Dépôt du rapport des permis émis pour le mois de janvier 2020</p> <p>Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport des permis émis pour le mois de janvier 2020.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>7.2 Copernic – Rapport de relevé sanitaire 2019 - Dépôt</p> <p>La directrice générale dépose le rapport de relevés sanitaires 2019 réalisé par Copernic. Ce rapport fait état de la 4^e phase de ces relevés réalisés en septembre 2019. Les secteurs visités sont les propriétés des rues Anny, Baillargeon, Couture, Des Érables, des Vétérans, Fortin, Giard, Hamel, Lebeau, Lefebvre, Lemire, Marcoux, Payeur, Pinard, Robitaille, Turgeon, le Chemin des Trois-Lacs et le boul. Coakley principalement ainsi que des propriétés n'ayant pas été visitées lors des premières phases.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>039-2020</p>	<p>7.3 Copernic – Mandat de relevé sanitaire 2020 - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a réalisé la quatrième phase de relevé sanitaire sur son territoire en collaboration avec Copernic;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il reste des relevés à effectuer sur le territoire notamment des relevés de propriétés n'ayant pas été réalisés dans le cadre des quatre premières phases;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE des nouvelles propriétés ont été répertoriées;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE RENOUVELER le mandat de Copernic pour la réalisation de relevés sanitaires au cours de l'année 2020 le tout suivant la proposition déposée.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>8.0 SERVICE INCENDIE</p>
	<p>8.1 Rapport Incendie – 2019</p> <p>La directrice générale dépose le rapport d'incendie émis par le directeur du service incendie de la Ville de Danville pour l'année 2019.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>040-2020</p>	<p>8.2 1610, route 116, Mise à feu – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de mise à feu déposée au service de sécurité incendie de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de permis effectuée;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la mise à feu de la propriété représente des risques faibles et contrôlés;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le propriétaire assumera les frais relatifs à cette mise à feu et s'engage à nettoyer les restes non consommés;</p> <p>CONSIDÉRANT le rapport verbal du directeur du service incendie;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le service de sécurité incendie de la Ville de Danville de procéder à la mise à feu de la résidence sise au 1610, route 116 à Danville.</p> <p>D'AVISER nos assureurs en conséquence.</p> <p>D'OBTENIR un dégagement de responsabilité de la part du propriétaire de la propriété avant sa mise à feu.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
9.0 DEMANDES DIVERSES	
<p>041-2020</p>	<p>9.1 Stratégie Jeunesse des Sources – Participation - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT le lancement de la Stratégie jeunesse des Sources 2019-2024 lancée en novembre dernier;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la table enfance jeunesse des Sources et les partenaires s'appuieront sur la Stratégie jeunesse des sources pour établir les actions de la MRC et des partenaires pour les cinq prochaines années;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la table enfance jeunesse des Sources vise à améliorer les enjeux touchant les 0-30 ans tout en favorisant leur développement et leur épanouissement;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire participer à cette table enfance jeunesse;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'INSCRIRE la Ville de Danville comme partenaire à la Table enfance jeunesse des Sources.</p> <p>DE MANDATER madame Chantale Dallaire pour représenter la Ville de Danville au sein de la cette table.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>042-2020</p>	<p>9.2 Place aux jeunes – Dîner –réseautage – 1^{er} mars à 11h30 à la MARA - Invitation</p> <p>CONSIDÉRANT l'invitation adressée à la Ville de Danville pour participer au dîner réseautage du séjour exploratoire hivernal de Place aux jeunes, lequel se tiendra le 1^{er} mars prochain à 11h30 à l'auberge restaurant La Mara;</p> <p>CONSIDÉRANT la participation habituelle de la Ville de Danville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE MANDATER monsieur le Maire, Michel Plourde et mesdames Ginette Pinard et Nathalie Boissé pour participer à ce dîner réseautage du séjour exploratoire hivernal de Place aux jeunes.</p> <p>D'ASSUMER les frais en conséquence.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>9.3 Festival country de Danville – Demande de commandites -</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Festival country de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cet évènement est organisé par des gens de l'extérieur;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cet évènement ne cadre pas dans la politique de soutien de la Ville de Danville;</p> <p>Il est convenu de ne pas donner suite à la demande d'aide financière.</p>
<p>043-2020</p>	<p>9.4 Société de généalogie du Québec – Utilisation de nos armoiries - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'utilisation de nos armoiries déposée par le Comité d'héraldique de la Société de généalogie de Québec;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE l'utilisation demandée est faite dans un but de recherche et d'étude non commerciale;</p> <p>CONSIDÉRANT l'engagement à ne pas reproduire les armoiries de la Ville de Danville sans notre autorisation;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>D'AUTORISER le Comité d'héraldique de la Société de généalogie de Québec à utiliser les armoiries de la Ville de Danville dans le contexte proposé dans leur demande datée du 25 janvier 2020.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>9.5 FQM – Forum des communautés forestières – Invitation – 19 février 2020</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil que la FQM tiendra un forum des communautés forestières le mercredi 19 février prochain à Québec.</p> <p>Une copie de l'invitation leur étant adressée est déposée.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
<p>044-2020</p>	<p>9.6 Maison de NANA - Projet je reste positif – Demande d'aide financière</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Maison de NANA pour le projet je reste positif lequel consiste à vendre des chandails affichant différents messages pour lutter contre l'intimidation;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît l'importance de lutter contre l'intimidation;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE, toutefois, cette aide financière n'a pas été budgétée;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE NE PAS SOUTENIR financièrement le projet de la Maison de NANA et ce, bien que la Ville de Danville reconnaisse l'importance de lutter contre l'intimidation dans toutes ses formes.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>045-2020</p>	<p>9.7 Chevaliers de Colomb – Demande d'aide financière pour 2020 - Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par les Chevaliers de Colomb pour la réalisation de leurs projets 2020 à savoir :</p> <p>Campagne du pain partagé : 500 \$ Activités de la fin de semaine du 4 au 6 septembre 2020 : 500 \$ Guignolée 2020 : 500 \$</p> <p>CONSIDÉRANT QUE depuis des années, la Ville de Danville soutient ces évènements;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les demandes sont conformes à celles déposées lors de la préparation du budget annuel;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU :</p> <p>DE VERSER aux Chevaliers de Colomb de Danville une aide financière de 1 500 \$ pour l'année 2020 pour la réalisation des projets ci-avant mentionnés.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>046-2020</p>	<p>9.8 Régie des Alcools, des courses et des jeux – Restaurant du Roi – Position</p> <p>CONSIDÉRANT l'avis reçu de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux concernant la demande de permis d'alcool déposée par le Restaurant du Roi;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale autorise un tel établissement à cette adresse;</p> <p>CONSIDÉRANT l'absence de plan de salle;</p>



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER aux demandeurs de déposer leur plan de salle pour validation par notre
préventionniste et signature par la directrice générale;

SUR CONFORMITÉ DE CE PLAN,

DE NE PAS S'OPPOSER à la délivrance du permis d'alcool demandé.

ADOPTÉE

047-2020

**9.9 Corporation de développement de l'Étang Burbank – Calendrier d'évènements –
Acceptation**

CONSIDÉRANT la planification 2020 déposée par la Corporation de développement de l'Étang
Burbank faisant état d'un calendrier d'évènements et des aménagements souhaités;

CONSIDÉRANT la présentation de cette planification effectuée aux membres du conseil par
des représentants du conseil d'administration de la Corporation de développement de l'Étang
Burbank;

CONSIDÉRANT QUE cette planification fait état de projets de développement d'infrastructures,
d'installation d'infrastructure promotionnelle, d'activités promotionnelles et des budgets
prévisionnels établis pour ces derniers;

CONSIDÉRANT l'étude effectuée de cette planification par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville est responsable des infrastructures et qu'elle désire
les réaliser elle-même;

CONSIDÉRANT la mission de la Corporation de développement de l'Étang Burbank; laquelle
est de promouvoir et développer l'Étang Burbank;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la Corporation de développement de l'Étang Burbank à réaliser les activités
promotionnelles présentées à la planification 2020, le tout à leurs frais.

DE PLANIFIER la réalisation par la Ville de Danville des projets de développement
d'infrastructures contenues à la planification 2020, le tout aux frais de la Ville de Danville.

D'AUTORISER la directrice générale à déposer toutes les demandes de subvention possibles
en lien avec ces projets;

DE PLANIFIER en collaboration avec la Corporation de développement de l'Étang Burbank la
réalisation des infrastructures promotionnelles proposées, le tout aux frais de ladite
corporation.

D'APPUYER la Corporation de développement de l'Étang Burbank dans la présentation de
demandes de subvention pour la réalisation des projets d'infrastructures promotionnelles et
d'activités promotionnelles.

ADOPTÉE

050-2020

9.10 Gala du Phénix – Participation de la Ville – Acceptation

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'école secondaire de L'Escale pour
la Gala méritas de l'année scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville juge pertinent de soutenir et souligner les efforts,
l'engagement et la réussite scolaire des élèves de son territoire dont plusieurs fréquentent
ladite école;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire maintenir le prix Inspiration Danville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

DE PRÉSENTER le prix inspiration Danville au montant de 125 \$ lors du prochain gala du
Phénix, lequel sera tenu le 4 juin 2020 à 19 h à l'école secondaire de L'Escale.



No de résolution
ou annotation

051-2020

DE MANDATER monsieur le Maire, Michel Plourde, pour la présentation de ce prix.

ADOPTÉE

9.11 Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec – Information sur l'évaluation foncière – Rencontre avec J.P. Cadrin – Invitation – 17 février 2020 à 19 hres

CONSIDÉRANT l'invitation du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec pour assister à une séance d'information sur l'évaluation foncière des lots boisés situés dans la MRC de Sources;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assister à cette soirée d'information pour pouvoir diffuser l'information auprès de nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER madame Anne-Sophie Lachance pour assister à cette soirée d'information laquelle se tiendra le 17 février 2020 à Saint-Adrien à 19 heures.

ADOPTÉE

9.12 Alliance Magnésium – Visite des lieux – MRC des Sources – Invitation – 5 février 2020 à 18 heures

La directrice générale invite les membres du conseil municipal à assister à une visite des installations d'Alliance Magnésium et à la présentation du plan de développement 2019-2022.

Cette rencontre a lieu avec les maires des municipalités membres de la MRC des Sources et permettra de connaître les futurs développements de cette entreprise.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, et messieurs Daniel Pitre et Jean-Guy Laroche de même que madame Nathalie Boissé accompagneront la directrice générale à cette rencontre.

9.13 Club de judo Asbestos-Danville – Demande d'aide financière – Décision

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Club de judo Asbestos-Danville pour l'organisation d'un gala-bénéfice;

CONSIDÉRANT les services et l'aide financière que fournit déjà la Ville de Danville à cet organisme;

CONSIDÉRANT les vérifications additionnelles demandées;

Ce point est reporté au prochain conseil.

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Richard Letendre informe les membres du conseil et la population présente qu'il cherche des narrateurs anglophones qui parlent français pour le balado qu'il est en train de préparer. Les personnes intéressées à participer à ce projet sont invitées à communiquer avec lui.

Monsieur Pierre Dion demande au conseil municipal de prendre les mesures appropriées pour que le Chemin de la Vallée soit déneigé le matin avant 8 heures. Il fait état des problématiques qu'il vit depuis quelque temps relativement au déneigement. Un suivi sera effectué avec la voirie.

Monsieur Dion parle également des demandes formulées par l'UPA dans le cadre de la fiscalité municipale. Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que les maires de la région se penchent actuellement sur le dossier dans le cadre des travaux de la MRC des Sources. Pour eux, il est important d'étudier le dossier dans son entièreté et de le régler en totalité. Les maires ne veulent pas d'un projet de loi qui règlera qu'un volet de la problématique, ils veulent une réflexion plus poussée sur le sujet de façon à ce que la modification réglementaire qui sera effectuée règle le dossier et non seulement une partie de celui-ci. C'est pourquoi la Ville de Danville attendra la réflexion du conseil de la MRC des Sources dont il fait partie avant de se positionner dans le dossier.



No de résolution
ou annotation

052-2020

10.0 CORRESPONDANCE

La directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.

10.4 Tous ensemble pour la communauté anglophone – Invitation – 18 février 2020 à Richmond

CONSIDÉRANT l'invitation adressée à la Ville de Danville pour participer au Forum tous ensemble pour la communauté anglophone organisé par les partenaires pour la vitalité de communauté d'expression anglaise du Val-Saint-François et des Sources à Richmond le 18 février 2020;

CONSIDÉRANT la forte représentativité de cette communauté au sein de la communauté de Danville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER madame Chantale Dallaire pour participer à ce forum et y représenter la Ville de Danville.

ADOPTÉE

11 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les rapports pour le mois de janvier 2020 de messieurs Michel Plourde, Maire et des conseillers, messieurs Simon Chênevert, Jean-Guy Dionne, Jean-Guy Laroche sont déposés. Le rapport de la conseillère madame Nathalie Boissé est également déposé.

Les rapports sont disponibles pour consultation sur le site de la Ville de Danville.

12 VARIA

Monsieur le Maire, Michel Plourde, dépose un rapport sur la réforme du mode électoral, rapport qu'il a également déposé à la MRC des Sources pour réflexion et qui sera déposé à la Commission parlementaire.

Il informe également les citoyens présents qu'il siègera sur le dossier de l'analyse comparative selon les sexes qui sera effectuée par le regroupement P.É.P.I.N.E.S. soit le regroupement pour la Promotion des Estriennes pour initier une réflexion sur l'équité sociale dans la MRC..

13 ÉVÈNEMENTS À VENIR

Le maire et les conseillers font état des événements à venir et donnent des informations quant à ceux-ci.

La prochaine assemblée sera le 17 février 2020 à 19 heures.

QUESTIONS DES CITOYENS

Madame Chantal Cantin demande ce qu'est une communauté bleue. Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que la Ville de Danville est devenue Communauté bleue en s'engageant à protéger les sources d'eau potable et en s'engageant à ne pas privatiser ses installations au motif que tous les citoyens ont droit à l'eau potable en quantité et qualité suffisante, et cela, à couts raisonnables. Ce sont plein de petits gestes et d'engagement qui visent à protéger ce droit primordial des citoyens d'avoir droit à l'eau potable en quantité et qualité suffisantes.

MOT DE FERMETURE

Le maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour.

053-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DE LEVER l'assemblée à 19 h 48.

ADOPTÉE

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

Michel Plourde, Maire

Me Josée Vendette, directrice générale